

Réponse de Monsieur Jean-Jacques Gressier

Monsieur le Conseiller,

L'EPT qui est chargée de mener cette enquête a proposé, en plus du registre d'enquête et des permanences du commissaire-enquêteur, de mettre en place une adresse courriel dédiée ainsi que la dématérialisation des documents soumis à l'enquête sur le site de la Ville. Chaque joinvillais peut donc à loisir depuis chez lui consulte un dossier et envoyer un message.